



# PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 11 Avril 2014

**PRESENTS** : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – MAROT François – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëtitia – LIEHRMANN-DREUX Simone – JOUBERTEAU Yolande – SURAUD Rose-Marie – GIROUD Jean-Claude – SAUVAGE Eric – TEIXEIRA Andréia – SOULAINÉ Guy – JUTARD Marinette.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à M. SAUVAGE Eric
- M. FLEURY Bastien a donné pouvoir à M. SOULAINÉ Guy

## SOMMAIRE

---

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (délibération n° 2014-051)	2
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délibération n° 2014-052)	2
REPRESENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES	3
<b>COMMISSION C.C.A.S.</b> (délibération n° 2014-053)	3
<b>COMMISSION APPELS D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS MARCHES PUBLICS</b> (délibération n° 2014-054)	4
REPRESENTATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS	4
AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS (délibération n° 2014-064)	5
AVENANTS AU MARCHE COMMERCE LOGEMENT PLACE DU 8 MAI (délibération n° 2014-065)	5
QUESTIONS DIVERSES	6
• Délégations de fonctions et de signatures données aux adjoints	6
• Affaire M. BOUCARD	6

**Monsieur le Maire demande que soient rajoutés à l'ordre du jour le point suivant :**

- **Avenant pour le marché Commerce Logement**

**Accord du Conseil Municipal**

### ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance

# *INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS*

## *(délibération n° 2014-051)*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,  
Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu, de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,  
Considérant que la commune compte 1486 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

### **Article 1er :**

A compter du 31 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015  
1er adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015  
2ème adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015  
3ème adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015  
4ème adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

### **Article 2 :**

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Article 3 :**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

# *DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délibération n° 2014-052)*

Monsieur le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, il l'invite à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le conseil, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre,

Donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, et ce, de manière générale;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal

# *REPRESENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES*

## **COMMISSION DES FINANCES**

ROBIN Hélène - MAROT François - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia - GIROUD Jean-Claude - SURAUD Rose-Marie - FLEURY Bastien.

## **COMMISSION VOIRIE, BATIMENTS PUBLICS, LOTISSEMENTS, CIMETIERE, ESPACES VERTS**

ROBIN Hélène - MAROT François - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia - GUILLON Sébastien - SAUVAGE Eric - FLEURY Bastien

## **COMMISSION DES ANIMATIONS COMMUNALES ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, MEDIATHEQUE, SPORT ET JEUNESSE**

ROBIN Hélène - MAROT François - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia - JOUBERTEAU Yolande - TEIXEIRA Andréia - LIEHRMANN-DREUX Simone - SURAUD Rose-Marie

## **COMMISSION DU RESTAURANT MUNICIPAL ET AFFAIRES SCOLAIRES**

ROBIN Hélène - MAROT François - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia - GIROUD Jean-Claude - JOUBERTEAU Yolande - TEIXEIRA Andréa - SAUVAGE Eric - SOULAINÉ Guy

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE:**

ROBIN Hélène - MAROT François - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia - LIEHRMANN-DREUX Simone

## **COMMISSION DES ORDURES MENAGERES**

ROBIN Hélène - MAROT François - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia

## **COMMISSION INTERNET :**

ROBIN Hélène - MAROT François - LEGERON Joël - RASPIENGEAS Laëtitia - LIEHRMANN-DREUX Simone - TEIXEIRA Andréia

## **COMMISSION C.C.A.S. (délibération n° 2014-053)**

Le maire expose que conformément aux articles L. 123-6 et R 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Sont élus par le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ROBIN Hélène - SURAUD Rose-Marie - MAROT François - JOUBERTEAU Yolande - GUILLON Sébastien - FLEURY Bastien

Au titre de l'U.D.A.F. (1): SAUSSEAU Marie-Claude

Au titre de l'Association des Handicapés (1): CHAIGNEAU Thérèse

Au titre des personnes âgées (1): MOUSSION Simone

Pouvoir discrétionnaire (3): GUERINEAU Catherine - HERBRETEAU Violette - BERTON Jean-Claude.

**COMMISSION APPELS D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS MARCHES**

**PUBLICS** (délibération n° 2014-054)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes ci-dessous membres de la commission d'appels d'offres :

Une personne doit être nommée suppléante de Monsieur le Maire : MAROT François

**TITULAIRES (3):**                   - GIROUD Jean-Claude  
  - LEGERON Joël  
  - SOULAINÉ Guy

**SUPPLEANTS (3):**               - RASPIENGEAS Laëtitia  
  - LIEHRMANN-DREUX Simone  
  - JUTARD Marinette

**REPRESENTATION AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

**SYNDICAT DES COMMUNES RIVERAINES DE LA VENDEE** (délibération n° 2014-055)

Titulaires (2)                   : GIROUD Jean-Claude - LEGERON Joël  
Membre de droit               : Joël BLUTEAU, Maire

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN DE CHAILLE LES MARAIS**

Délégués (4)                   : BLUTEAU Joël - ROBIN Hélène  
  LEGERON Joël - SOULAINÉ Guy

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) DE LA FORET DE MERVENT** (délibération n° 2014-056)

Titulaires (2)                   : GIROUD Jean-Claude – LEGERON Joël  
Suppléants(2)                 : BLUTEAU Joël – MAROT François

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE MAILLEZAIS (SYDEV)** (délibération n° 2014-057)

Titulaires (2)                   : SOULAINÉ Guy – LEGERON Joël  
Suppléants (2)                 : BLUTEAU Joël – RASPIENGEAS Laëtitia

**SYNDICAT DES MARAIS MOUILLES** (délibération n° 2014-058)

Titulaires (2)                   : BLUTEAU Joël – LIEHRMANN-DREUX Simone

**PARC INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN** (délibération n° 2014-059)

Titulaire (1)                   : BLUTEAU Joël  
Suppléant (1)                 : SOULAINÉ Guy

**SYNDICAT MIXTE DU MARAIS POITEVIN, BASSIN DE LA VENDEE, DE LA SEVRE ET DES AUTIZES** (délibération n° 2014-060)

Titulaire (1) : LEGERON Joël  
Suppléant (1) : GIROUD Jean-Claude

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA REGION SUD-OUEST DE FONTENAY LE COMTE** (délibération n° 2014-061)

Titulaires (2) : RASPIENGEAS Laëtitia – SURAUD Rose-Marie  
Suppléants (2) : JOUBERTEAU Yolande – TEIXEIRA Andréia

**ALIGATORE** (délibération n° 2014-062)

Titulaire (1) : LEGERON Joël  
Suppléant (1) : SAUVAGE Eric

**CORRESPONDANT DEFENSE** (délibération n° 2014-063)

Titulaire : GIROUD Jean-Claude

***AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS (délibération n° 2014-064)***

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes nécessitant une ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte une ouverture de crédits pour ces différentes factures.

***AVENANTS AU MARCHE COMMERCE LOGEMENT PLACE DU 8 MAI (délibération n° 2014-065)***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant concernant les travaux de réaménagement de l'ancienne poste: il s'agit de la reconstruction du mur de clôture en parpaings. Dans le marché initial, ce mur devait être rabaissé. Toutefois, son mauvais état impose sa destruction et sa reconstruction aux dimensions initialement prévues dans le marché.

- Lot n° 2 (Gros œuvre): plus value pour **un total H.T. de 622,84 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant ci-dessus présenté pour un montant de 622,84 € H.T.

## QUESTIONS DIVERSES

- Délégations de fonctions et de signatures données aux adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes délégations de fonctions et de signatures qu'il a données aux 4 adjoints :

- Mme ROBIN Hélène, 1<sup>er</sup> adjoint :
  - Coordination, gestion financière et gestion du personnel au Restaurant Municipal
  - Affaires sociales de la commune
  - Rapport entre le monde associatif et la municipalité
  - Organisation de l'ensemble des manifestations sur le territoire communal.
- Mr. MAROT François, 2<sup>ème</sup> adjoint :
  - Il est responsable avec Monsieur le Maire des finances communales.
- Mr. LEGERON Joël, 3<sup>ème</sup> adjoint :
  - Gestion de l'ensemble de la voirie communale et des voies transférées à l'intercommunalité.
  - Gestion et entretien des bâtiments publics.
  - Gestion des affaires touristiques.
- Mme RASPIENGEAS Laëtitia :
  - Chargée des relations extérieures et de la communication
  - Désignée avec Monsieur le Maire aux affaires scolaires

- Affaire M. BOUCARD

Monsieur SOULAIN demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est du problème du ramassage du lait de Monsieur BOUCARD. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des démarches en cours.

LEVEE DE LA SEANCE A 22h00